

Objet : Réunion du comité directeur du comité Rhône Métropole de Lyon de Tennis de Table

Présents:

- Lucas Brotons
- Sylvain Ferrière
- Kévin Alcaraz
- Eliane Breysse
- Bruno Moulin
- Cédric Rousset
- Michael Alimi
- Yves Guidot
- Sabine Didier
- Véronique Pinel

Absents :

- Florian Lourd
- Thibaut Chatelet-Masset

### Ordre du jour :

- 1) Nouvel entrant au comité directeur
- 2) Élection du nouveau président
- 3) Vote statutaire pour la composition du bureau
- 4) Achat de bouquets pour récompenser les féminines lors des Rhône-Lyon Senior ?
- 5) Compensation financière pour le club organisateur Saint-Genis Laval qui ne tiendra pas de buvette (manque à gagner de 450 euros environ).

#### **1) Nouvel entrant au comité directeur**

- Lucas Brotons informe qu'un nouveau membre intègre le Comité Directeur en la personne de Kévin Alcaraz. Marc Viallon étant le membre suivant de la liste du comité, a transmis un courrier indiquant qu'il souhaite renoncer à cette fonction. Kévin Alcaraz étant le membre suivant de cette liste, cela explique son entrée au sein du Comité Directeur.

Sylvain Ferrière précise que Marc Viallon renonçant à cette fonction, il ne pourra donc pas se présenter à nouveau sur cette liste tant que celle-ci n'est pas épuisée et qu'un nouvel appel à candidature ai été fait par la suite.

## **2) Élection du nouveau président**

- Lucas Brotons informe comme annoncé lors de la convocation à la réunion du Comité Directeur, que suite à la démission de Christophe Rochard de ses fonctions de président du comité du Rhône, un nouveau Président doit-être élu à ce jour par le Comité Directeur. Une candidature a été transmise : candidature de Lucas Brotons.

Lucas Brotons indique que si quelqu'un souhaite encore se présenter, cela est encore possible. Aucun autre candidat ne s'est présenté.

Le Comité Directeur procède au vote pour l'élection du nouveau Président.

**Vote :** Suite au vote, Lucas Brotons est élu à l'unanimité, nouveau Président du comité du Rhône.

## **3) Vote statutaire pour la composition du bureau**

-Présentation de la proposition de composition du bureau.

Lucas Brotons : Président

Cédric Rousset et Sylvain Ferrière : Vice-Président

Yves Guidot : Trésorier

Kévin Alcaraz : Secrétaire général

Le Comité Directeur procède au vote.

**Vote :** La composition du bureau est voté à l'unanimité.

## **4) Achat de bouquets pour récompenser les féminines lors des Rhone Lyon Senior ?**

- Bruno Moulin pose la question afin de savoir si on propose des bouquets pour récompenser les féminines, surtout en cette période où la parité homme / femme est d'actualité.

Cédric Rousset donne son avis en expliquant que ce serait une bonne idée de proposer des bouquets pour récompenser les féminines.

Le Comité Directeur procède au vote.

**Vote :** L'achat de bouquets est approuvé à l'unanimité.

## **5) Compensation financière pour le club organisateur Saint-Genis Laval qui ne tiendra pas de buvette (manque à gagner de 450 euros environ).**

- Bruno Moulin explique qu'au vu de situation sanitaire, le club de Saint-Genis-Laval est dans l'impossibilité d'organiser une buvette. Après une discussion de Bruno Moulin avec Philippe Navier (Président de Saint-Genis-Laval), le bénéfice estimé qui ne pourra entrer dans les caisses du club, est situé entre 300 et 600€, cela dépend des compétitions. Bruno Moulin précise bien que c'est une information qu'il a demandé et qu'à aucun moment le club de Saint-Genis-Laval à effectué une demande par rapport à cela. La demande est donc d'allouer une compensation financière de 450€ afin de combler cette perte. Cela est

motivé également par le fait que le club est toujours présent et volontaire pour l'organisation de grosses compétitions.

Le Comité Directeur procède au cote.

Vote : La compensation financière pour le club de Saint-Genis-Laval est adoptée à l'unanimité.

## **6) Questions diverses**

- Bruno Moulin relève une interrogation concernant la rémunération du panier repas des arbitres restant la journée complète, puisqu'ils ne pourront pas se restaurer par le biais de la buvette puisqu'il n'y en aura pas et qu'il devront amener leur propre panier repas. La proposition serait une compensation de 10€ supplémentaire pour les arbitres restant à la journée.

Cette question a donc amené également l'interrogation concernant la manière de rémunérer les arbitres puisque cette fois-ci il n'y aura pas de buvettes pour les rémunérer comme cela est fait d'habitude (en sachant que normalement c'est le club qui rémunère les arbitres par le biais de leur buvette et que cela est ensuite facturé par le club au comité). Bruno Moulin informe que le club de Saint-Genis-Laval a tout de même un fond de caisse de 180-200€ qui devrait être suffisant pour rémunérer ces arbitres.

Vote : La compensation de 10€ est adoptée à l'unanimité.

Le club de Saint-Genis-Laval rémunéreras les arbitres grâce à leur fond de caisse et enverra par la suite la facture au comité.

Le 13 Janvier 2022  
Kévin Alcaraz,  
Secrétaire général du CRMLTT

